

STATUTS DE L'ASSOCIATION

« GAMBAD'COOL »

Article 1^{er} - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi 1901, ayant pour titre :

« Gambad'Cool »

Article 2 - Cette association a pour but de promouvoir l'entretien des capacités corporelles et l'esprit de plaisir par la course à pied.

Article 3 -

Le siège social est fixé au **Service Culture Vie Associative de Machecoul-Saint-Même**.

Article 4 -

a- L'association se compose de membres actifs qui adhèrent aux présents statuts et qui s'acquittent de la cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Chaque adhérent doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied.

b- L'association se compose aussi des anciennes coureuses et anciens coureurs ainsi que de leurs conjoints désirant pratiquer le VTC ou la marche active et qui s'acquittent de la cotisation.

Article 5 -

La qualité de membre se perd par démission, décès ou par décision du conseil de membres après révision du motif d'expulsion.

Article 6 -

Les ressources de l'association proviennent essentiellement des cotisations des membres, des dons des entreprises et des commerçants et, également, des subventions accordées par la mairie, et de toute autre ressource autorisée par la loi.

Article 7 -

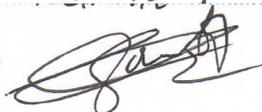
Le conseil d'Administration : L'association est dirigée par un conseil de 6 à 12 membres, tous élus à main levée pour 1 an par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de :

Un Président

Nom GAUTHIER.....Prénom George.....
Date et lieu de naissance 12.03.1947.....
St-Philbert de G. Lieu 44.....
Adresse 2, rue St-Étienne.....
44270 PAULX.....
Profession Retraite.....Nationalité F.....

Signature



Un trésorier

Nom BAILL.....Prénom Marina.....
Date et lieu de naissance 16.12.73.....
Machecoul.....
Adresse 7, rue du Morai.....
44270 St-Etienne de Mer-Morte.....
Profession Séraphine.....Nationalité F.....

Signature



Un secrétaire

Nom TISSANDIER.....Prénom Cathy.....
Date et lieu de naissance 16.05.58.....
MORONA 49640.....
Adresse 8, rue de l'ancien hôpital Machecoul.....
Profession Retraite.....Nationalité F.....

Signature



Article 8 -

Le Conseil d'Administration se réunit au moins tous les six mois sur convocation du Président ou sur la demande de la moitié de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Tout membre qui, sans excuses, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Personne ne peut faire partie du conseil s'il n'est pas majeur.

Article 9-

L'assemblée Générale Ordinaire :

Elle a lieu chaque année.

Les membres sont convoqués par le président qui préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

L'ordre du jour est stipulé sur les convocations.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Article 10-

Dissolution :

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Faits à MACHECOUL, en deux exemplaires originaux,

Le 20-04-.....2018

Le président: Georges GAUTHIER

